

Rubrique: Economie, travail et éducation
Sous-rubrique: Autorisation hôtellerie et restauration
Date de publication: KABVS 22.06.2026
Visible par le public jusqu'au: 22.09.2026
Numéro de publication: AR-VS05-0000002685

Entité de publication



Commune d'Evolène, Rue Centrale 216, 1983 Evolène

Demande d'autorisation: hôtellerie et restauration – Steven Jacob, Evolène

Bénéficiaire de l'autorisation
Monsieur Steven Jacob
Date de naissance: 04.07.1979
Domicile:
Route du Vieux Village 24
1984 Les Haudères

1. Délivrance autorisation d'exploiter - Hôtel Le Rucher

Locaux et emplacements : Parcelles 633-627-625-629-363-364-410-496

Enseigne : Hôtel Le Rucher

Prestations : réservé à la clientèle de l'hôtel uniquement - hébergement, petits déjeuner, salon/bar, vente de boissons avec ou sans alcool

Heures d'ouverture et de fermeture : 6h à 24h

Date de prise de l'activité : dès autorisation et permis d'exploiter délivré

2. Délivrance autorisation d'exploiter - For de Blatt

Locaux et emplacements : parcelles 370 - 373

Enseigne : For de Blatt

Prestations :

- lors d'évènements : bar, vente de boissons avec ou sans alcool, petite restauration
- service de location de salle

Heures d'ouverture et de fermeture : 7h - 24h

Date de prise de l'activité : dès autorisation et permis d'exploiter délivré

3. Délivrance autorisation d'exploiter - Hôtel Hermitage

Locaux et emplacement : Parcelle 286

Enseigne : Hôtel Hermitage

Prestations : réservé à la clientèle de l'hôtel uniquement - hébergement, petits déjeuner, salon/bar, vente de boissons avec ou sans alcool

Heures d'ouverture et de fermeture : 6h à 24h

Date de prise de l'activité : dès autorisation et permis d'exploiter délivré

Information de l'employeur

Le Rucher d'Evolène SA
CHE-476.072.620
Route du Contor 3
1983 Evolène

Moyen de droit / Consultation

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune d'Evolène porte à la connaissance du public que M. Steven Jacob, domicilié aux Haudères, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Les personnes qui auraient des oppositions à l'encontre de cette demande peuvent les adresser, par écrit, auprès de la commune, dans les 30 jours, dès la présente publication.

Point de contact

Commune d'Evolène
Rue Centrale 216 1983
Evolène

Délai 30 jours

1 mois

Expiration du délai: 21.07.2026